

COMMUNE « LE MALESHERBOIS »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

21-12-FIN-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

Étaient présents : Mmes BAFFOY, BECHU, DAUVILLIERS, GRAS, MARCHAND, MARTIN, QUEMENER, ROULLET, SONATORE et MM. BERCHER, CATINAT, CHANCLUD, DELMAS, DELMOND, GAURAT, GIRARD, GUERIN, JOUSSON, LAROCHE, MATIGNON, MOISY et SENET.

Avaient donné pouvoir : Mme BERTHELOT Christine à M. GAURAT, Mme BERTHELOT Isabelle à Mme MARTIN, M. BOUTEILLE à M. GAURAT, M. CIRET à M. JOUSSON, M. FAURIE à M. GIRARD, Mme PASQUET à Mme DAUVILLIERS, Mme PIEDFERRE à Mme BAFFOY, M. POINCLOUX à M. CHANCLUD et Mme SABY à M. CHANCLUD.

Étaient absents : Mme BERTHELOT Heïdi et M. BEVILLARD.

Secrétaire de séance : Mme BAFFOY.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	22
Pouvoirs :	9
Absents et/ou excusés :	2
Votants :	31

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU MALESHERBOIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-23, L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 30 novembre 2021,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2022 de la commune, par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 8 656 670.00 €

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 925 170.00	31
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	5 000 000.00	31
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	87 500.00	31
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000.00	31
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	718 150.00	31
66 CHARGES FINANCIERES	119 400.00	31
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 450.00	31

Recettes : 8 656 670.00 €

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	45 000.00	31
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES	647 370.00	31
73 IMPOTS ET TAXES	5 202 700.00	31
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 370 500.00	31
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	91 100.00	31
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000.00	31

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 066 005.72 €

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	510 000.00	31
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	296 360.00	31
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 588 145.72	31
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 671 500.00	31

Recettes : 4 066 005.72 €

CHAPITRES	MONTANTS	VOTES
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	300 000.00	31
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000.00	31
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	85 000.00	31
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	327 243.00	31
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 553 762.72	31

Fait et délibéré en la commune « Le Malesherbois », le jeudi seize décembre deux mille vingt et un.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Pithiviers le

De sa publication légale le

Et de son retour en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Hervé GAURAT

